



LA SAISINE DE LA JUSTICE CIVILE OU PENALE FACILITEE PAR INTERNET

Fiche pratique publié le 13/06/2010, vu 2283 fois, Auteur : [Actudroit](#)

L'autre jour, alors que je rédigeais une lettre pour porter plainte auprès du Procureur de la République,

Je me suis demandée s'il était possible de porter plainte au civil ou au pénal grâce à Internet,

Et la réponse est positive,

Le site s'appelle porter plainte.fr,

Il est assez simple, vous n'avez qu'à remplir les formulaires en fonction du type de demande, par exemple pour saisir le tribunal d'instance pour des litiges inférieurs à 4000 Euros.

Ensuite que vous avez rempli tout le formulaire, et bien vous l'imprimer et le renvoyer par courrier postale au tribunal civil ou au procureur de la République pour les affaires de type pénal.

De plus, le site vous propose qu'un avocat vous rappelle pour vous apporter une aide gratuite sur le litige.

Je tenais juste à vous faire part de cette découverte.